Image not found or type unknown

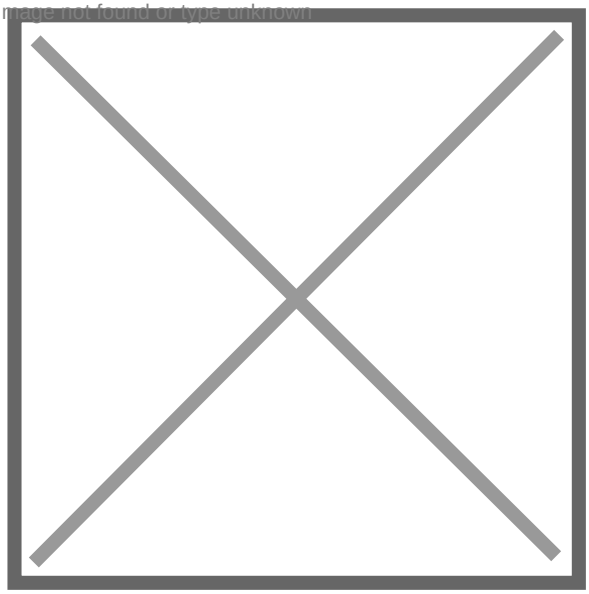

Tentative de conciliation et saisie des rémunérations

Par **sofille**, le **06/05/2010** à **19:13**

Bonjour,

je désire savoir si l'absence à une tentative de conciliation autorise une saisie sur salaire (affaire entre locataire et propriétaire) ?
Si c'est le cas, est-il envisageable de négocier le montant de la somme saisie pour autre motif que "part non saisissable"?

Merci pour vos réponses.

Par **letincelle**, le **06/05/2010** à **22:33**

Bonsoir,

En ce qui concerne votre première question, tout dépend de savoir qui est absent à l'audience de conciliation, le débiteur ou le créancier ?
Pour votre deuxième question, je ne suis pas certaine d'avoir compris. Vous voulez savoir s'il est possible de fixer par commun accord une somme à saisir inférieure à celle saisissable ?

Par **sofille**, le **07/05/2010** à **17:50**

Bonjour,

tout d'abord, merci pour votre aide.

1/ Le débiteur est absent à l'audience.

2/ Si, par exemple, la somme saisie est de 200€; Est-il possible de la revoir à la baisse? (100€ par exemple)?
Si oui, à qui faut-il en faire la demande (en sachant que le tribunal de commerce où se déroula l'audience est fermé)?

Encore merci pour vos réponses.

Cordialement,

Sofille

Par **letincelle**, le **08/05/2010** à **11:21**

Bonjour,

je ne comprends pas pourquoi vous faites référence au tribunal de commerce, c'est pourtant le tribunal d'instance du lieu du domicile du débiteur qui est compétent.

Pour répondre à votre première question, lorsque le débiteur ne comparait pas le juge peut estimer qu'une nouvelle convocation est nécessaire ou ordonner la saisie rémunération. Il pouvait donc bien le faire. (article R.3252-19 alinéa 2 du Code du travail)

Si vous voulez contester le montant de la saisie rémunération vous pouvez saisir le TI.

Bon week end.

Par **sofille**, le **12/05/2010** à **14:01**

Bonjour,

je ne sais pas pourquoi l'audience s'est déroulée dans ce tribunal... Toutes les affaires de dettes lui étaient transmises! Sans doute avons-nous l'habitude de l'appeler ainsi mais je pense qu'il doit avoir les deux compétences.

Merci pour vos réponses précises et rapides.

Cordialement,

Sofille

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés